

Dossier électronique du patient (DEP) : Le canton de Neuchâtel lance la phase opérationnelle

Le 26 septembre 2017, le grand conseil a adopté à 102 voix contre 6, un crédit d'engagement de 3 millions pour la constitution d'une communauté de référence neuchâteloise ayant la responsabilité de mettre en œuvre le dossier électronique du patient dans le canton. Les travaux menés par les professionnels de santé et le canton vont pouvoir se concrétiser dans les prochains mois.

Le DEP est un « dossier virtuel » qui permettra aux professionnel-le-s de la santé de partager des informations médicales utiles à la prise en charge des patients avec leur accord et sous leur contrôle. Le patient pourra accéder aux données de santé qui le concerne et pourra même ajouter des informations dans son dossier (allergies, personnes de contact, paramètres provenant d'objets connectés (tension artérielle, fréquence cardiaque...)). Le DEP vise à améliorer la continuité et la coordination des soins pour les professionnel-le-s de la santé, la sécurité et qualité des soins prodigués aux patients ainsi que l'efficacité du système de santé.

Selon la loi sur le dossier électronique du patient (LDPE), les hôpitaux vont devoir, d'ici à Avril 2020, être affiliés à une communauté (de référence) exploitant une plateforme technique permettant de proposer aux patients l'ouverture d'un dossier électronique. Les EMS et maisons de naissance auront jusqu'à avril 2022 pour remplir les mêmes conditions. Les prestataires de soins ambulatoires que sont les médecins de premier recours, les pharmaciens, les soins à domicile (...) n'ont quant à eux aucune obligation légale.

Pour le canton de Neuchâtel, le DEP bien plus qu'un outil informatique est un enjeu de santé publique. Il est donc essentiel que l'ensemble des prestataires de soins intervenant dans la prise en charge du patient soient convaincus de l'utilité d'un tel outil et que chacun le consulte et l'alimente. Ainsi le canton de Neuchâtel a étroitement impliqué les prestataires de soins par le biais des institutions et des associations faitières les représentant dans des comités de pilotage pour définir la stratégie de mise en œuvre d'une part et dans des groupes de travail à visée plus opérationnelle d'autre part.

Dans ce projet, même si le pilotage se veut, dans une première phase tout du moins, cantonal, le canton de Neuchâtel de par sa position géographique centrale entre la suisse romande et la suisse alémanique, avec des patients pouvant être adressés à des hôpitaux universitaires (Inselspital (BE) et CHUV (VD)), apporte une importance particulière à la collaboration intercantonale. Ainsi des rencontres régulières en suisse romande et à l'échelle nationale permettent de développer des synergies à différents niveaux.

Avec la validation politique du 26 septembre dernier les travaux initiés il y a plusieurs mois déjà vont pouvoir s'intensifier, et d'ici à la fin de l'année les étapes clés suivantes seront réalisées :

- Création des associations permettant de porter la mise en œuvre du DEP neuchâtelois
- Définition du contenu du DEP neuchâtelois (set minimal)
- Elaboration d'un appel d'offres pour l'acquisition de la plateforme DEP
- Elaboration d'une stratégie de communication

Rapport de demande de crédit d'engagement